

## Quelles démarches ?

La CASA vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet de travaux de rénovation

# Obtenir des renseignements

Permanence téléphonique France Rénov sur votre commune

Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h30 au 04 89 87 73 00

Par mail: [jerenovemonlogement@agglo-casa.fr](mailto:jerenovemonlogement@agglo-casa.fr)

## Faire une demande d'audit énergétique

[Particuliers | MesDémarches06](#) ↗

## Trouver des professionnels qualifiés



Trouver une entreprise labélisée RGE pour les travaux de rénovation énergétique: <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge> ↗



Trouver une entreprise HANDIBAT QUALIBAT pour les travaux d'adaptation du logement : <https://www.handibat.info/> ↗



Trouver un accompagnateur renov' : [L'annuaire Mon Accompagnateur Rénov' | France Rénov'](#) ↗



### Bon à savoir :

- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé votre dossier d'aide auprès de l'Anah. Nous vous recommandons d'attendre la notification du montant de l'aide dont vous allez bénéficier pour engager des travaux.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Vos travaux ne concernent pas la décoration de votre logement, ils ne sont pas assimilables à une construction neuve ni à un agrandissement.
- Le montant minimum des travaux est de 1 500 €.
- Si votre projet de travaux est d'un montant supérieur à 100 000 € HT, un maître d'œuvre est obligatoire.